

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission no 12

du Conseil communal chargée d'examiner le postulat de :

Muriel Chenaux Mesnier et cts: pour plus d'espaces de jeu à Lausanne - Ville amie des enfants.

Participant.e.s

Présidence/rapportrice	Françoise Piron	PLR
Membres présents	Henri Klunge Muriel Chenaux Mesnier Gianna Marly Caroline Alvarez Henry Jacques-Etienne Rastorfer Ngoc Huy Ho Sara Soto Magali Crausaz Mottier José Martinho Anita Messere	PLR Socialiste Socialiste Socialiste Socialiste les Verts les Verts Ensemble à gauche Le Centre UDC
Membre absent	Cédric Fracheboud	Libéral conservateur
Représentante de la Municipalité	Florence Germond Directrice finances et mobilité	
Membres de l'Administration	Fabien Roland Chef de la division Espace publics du Service des routes et mobilité Petra Meyer Déléguée place de jeux Ludovic Saulet Administration routes et mobilité	
Notes de séance	Ludovic Saulet a pris les notes de séances et la rapportrice le remercie pour son excellent travail.	

Lieu, date, horaire Salle du Conseil Communal le 11 février à 16 heures

Discussion générale :

Madame la Postulante présente son projet, le jeu est rare dans l'espace urbain, l'offre en place de jeux à Lausanne pour les enfants est importante dans la plupart des parcs de la ville. Elle relève quelques exceptions en centre-ville dont la forte fréquentation témoigne de leur pertinence. Pour les parents qui habitent ou viennent faire des achats au centre-ville ces espaces aménagés sont très appréciés, ils permettent de faire une pause entre les différentes activités prévues. Elle évoque les jeux collectifs pour adultes qui existaient et qui s'adressaient à toutes les tranches d'âges, par exemple des jeux d'échecs, ou de jeu de dames qui permettent des rencontres informelles et favorisent une mixité sociale et générationnelle.

Une commissaire complète la présentation de la Postulante et suggère d'inclure dans la réflexion des abris pour ces jeux. En effet, l'hiver, quasiment aucun lieu n'est propice au jeu. Elle précise que l'idée ne serait pas de murer des espaces dédiés au jeu mais qu'un simple couvert permettrait déjà de les utiliser plus régulièrement dans l'année.

Une commissaire souligne qu'un accès à des jeux pour l'ensemble des classes d'âge est essentielle, et que les études démontrent que le temps passé dehors diminue de manière

Conseil communal de Lausanne

importante, peu de lieux permettent une socialisation de jeux collectifs et cet aspect devrait être développé.

Une commissaire rajoute la question des bistrotts et cafés qui mettent à disposition un espace jeux pour les enfants et souligne que ceci s'avère très agréable pour les parents. À ce titre, elle propose d'inclure ces endroits dans le recensement des lieux ludiques. En effet, elle estime qu'il serait intéressant de mettre en valeur les établissements privés qui font ces efforts.

Un autre commissaire est favorable à ce postulat car il permettra une meilleure qualité de vie pour les habitants. Il évoque à ce titre le thème du « quart d'heure » qui est de mettre en œuvre des aménagements qui permettent aux riverains de profiter des centralités de quartiers. Il souhaite savoir si ces aménagements pourraient être inclus dans la dernière version du PALM dont le préavis sera traité par le CC prochainement ?

Madame la Municipale répond que le préavis PALM 2012 a pour but de financer et développer des infrastructures majeures liées à la mobilité active. En revanche, le plan des investissements de la Municipalité comporte un préavis « Rues vivantes 2 » qui pour sa part est dédié à financer ce type de petits aménagements et sera mis en œuvre au début de la prochaine législature. À titre d'exemple, le premier volet du préavis « Rues vivantes » a permis le déploiement de nombreux bancs ou encore la sécurisation des chemins utilisés par les enfants pour se rendre à l'école. Elle évoque ensuite certains quartiers de Berne qui pourraient inspirer les aménagements souhaités.

Un commissaire souligne la qualité du petit guide des places de jeux et suggère d'intégrer les associations de quartier dans les réflexions.

Une commissaire relève que le titre du postulat est mal choisi, le mot « enfants » laisse à penser que les aménagements sont uniquement prévus pour les petits enfants. Elle soutiendra la prise en considération du postulat en souhaitant que dans le préavis municipal la notion de l'âge soit mieux précisée. Elle relève également que des aménagements comme de simples tables permettent aux enfants ou adultes de choisir leur jeu. La Postulante précise que le mot « enfants » fait référence au label « Commune amie des enfants » que la Ville de Lausanne a obtenu¹

Un autre commissaire se demande si cette commission était vraiment nécessaire, il souligne que les commissions de prise en considération de postulats prennent énormément de temps et charge de manière très importante l'ordre du jour du Conseil qui accumule le retard.

Madame la Présidente répond qu'elle n'est pas en mesure de préciser qui a souhaité le renvoi de ce postulat en commission. Elle relève que cette séance n'a pas été inutile car elle a permis de clarifier un certain nombre de points, de préciser la portée du postulat qui ne touche pas uniquement les enfants et de faire émerger différentes idées.

La parole n'étant plus demandée la Présidente propose à la commission de procéder au vote.

Vote pour le postulat de Madame Muriel Chenux Mesnier et consorts : pour plus d'espace de jeu à Lausanne « ville amie des enfants ».

Oui : 10 Voix

Non : 0 Voix

Abstention : 1 voix

La présidente remercie les membres de leur participation. La séance est levée à 16h40.

Lausanne le 27 avril 2021

La rapportrice : Françoise Piron

¹ Certification décernée par l'UNICEF en 2018